



*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

La ville de Dollard-des-Ormeaux repousse le date buttoir pour le 2^e versement des taxes municipales au 26 août 2020

Dollard-des-Ormeaux, le 18 juin 2020 – L'agglomération de Montréal a reporté le paiement de la quote-part des villes de banlieue comme mesure d'atténuation aux difficultés actuelles que vivent ses citoyens. Cette mesure a permis à la Ville de Dollard-des-Ormeaux d'aider ses résidents davantage en repoussant la date de tombée du 2^e versement des taxes municipales annuelles **au 26 août 2020**.

La Ville précise que les chèques de paiement de taxes déjà reçus seront encaissés le 26 août. Les propriétaires qui veulent que leur chèque soit déposé le 29 juin **doivent en faire la demande** par courriel à ville@ddo.qc.ca ou par téléphone en composant le 514 684-1010.

Toutes les modalités de paiement, ainsi que plusieurs autres renseignements sur les taxes foncières, se retrouvent dans la section « Taxes Municipales » du site web ville.ddo.qc.ca.

– 30 –

Contact:
Natalia Correa
Chef de section – Communications
514 684-9391
ncorrea@ddo.qc.ca – ville.ddo.qc.ca